

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DJS 72 Subvention (13.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Jets d'Encre, au titre de la Jeunesse.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention et la signature de l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Jets d'Encre 39, rue des Cascades (20^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 13.000 euros est attribuée à l'association Jets d'Encre 39, rue des Cascades (20^e) (19728 / 2019_00800) pour son fonctionnement.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 933, nature 65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO